

2023 - 2024

BORDEREAU DE FACTURATION

Les demandes de remboursement sont à retourner au plus tard,
le 31/08/2024

NUMERO D'AGREMENT :
(ce n° figure sur la convention ou sur les courriers adressés par la CAF)

INTITULE du CLUB, de l'ASSOCIATION ou de la COLLECTIVITE :

.....
.....

ADRESSE :

.....

N° TELEPHONE DE LA PERSONNE A CONTACTER :

ADRESSE MAIL :

NOMBRE TOTAL DE TICKETS :

MONTANT TOTAL : €

Date

Cachet

Signature

(zones à compléter obligatoirement afin que la CAF puisse effectuer le paiement)